

Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP), Guide de référence



Codes postaux^{MO} juin 2013



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 92-154-G au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de
Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente
publication est assujettie aux modalités de l'entente de
licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>).

This publication is also available in English.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Quoi de neuf?

- La date de référence des codes postaux^{MO} pour le présent Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP) est juin 2013.
- La présente version est la première qui est fondée sur les régions géographiques du Recensement de 2011.
- Les codes postaux^{MO} sont liés aux régions géographiques utilisées au Recensement de la population de 2011. La date de référence relative à ces régions géographiques est le 1^{er} janvier 2011.
- Les enregistrements représentant des codes postaux^{MO} retirés avant le 1^{er} janvier 2011 figurent dans un fichier distinct. Le cliché d'enregistrement utilisé dans ce fichier est le même que celui utilisé dans le FCCP.
- Un petit nombre de nouveaux codes postaux^{MO} ne sont appariés qu'à une subdivision de recensement. Ces nouveaux codes postaux^{MO} ne sont pas encore appariés au cadre géographique de Statistique Canada. Leur appariement à un niveau plus petit que celui de la subdivision de recensement sera effectué lorsque l'information sur la rue et l'adresse sera accessible dans le cadre géographique. Le nouvel appariement sera fourni dans les diffusions ultérieures du FCCP.

© Ces données comprennent l'information copiée avec la permission de la Société canadienne des postes.

Table des matières

	Page
Quoi de neuf?	3
1. À propos de ce guide	5
2. Aperçu.....	6
Comment citer ce guide	6
Comment citer ce produit	6
Remerciements.....	6
3. À propos du produit.....	7
Objet du produit.....	7
Définitions et concepts	7
Contenu	7
Méthodologie générale.....	9
Restrictions.....	9
Comparaison avec d'autres produits/versions	10
Utilisation avec d'autres produits.....	11
Date de référence.....	11
4. Spécifications techniques	12
Cliché d'enregistrement et descriptions des données.....	12
Spécifications des fichiers	24
Formats des logiciels.....	24
Configuration du système.....	24
Mode d'installation.....	24
Représentation géographique	24
Convention des noms utilisés pour les fichiers	24
5. Qualité des données	25
Historique	25
Précision de localisation.....	28
Précision des attributs	29
Cohérence logique	30
Uniformité avec d'autres produits.....	30
Intégralité.....	30
Annexe A Glossaire	32
Annexe B Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011	39
Annexe C Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011	40
Annexe D Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011	41

1. À propos de ce guide

Ce guide de référence est destiné aux utilisateurs du Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP). Le guide fournit une vue d'ensemble du fichier, de la méthodologie générale utilisée en sa création, et des renseignements techniques importants.

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

2. Aperçu

Le Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP) est un fichier numérique qui permet d'établir un lien entre les codes postaux^{MO} à six caractères fourni par la Société canadienne des postes (SCP) et les unités géographiques normalisées de Statistique Canada pour lesquelles les données du recensement et d'autres statistiques sont produites. Les liens entre les codes postaux^{MO} et les unités géographiques normalisées font du FCCP un outil permettant d'intégrer des données de diverses sources.

Les coordonnées géographiques, qui représentent les régions géostatistiques normalisées appariées à chaque code postal^{MO} dans le FCCP, sont généralement utilisées pour cartographier la distribution des données aux fins d'analyse spatiale (p. ex., les clients, les activités). Les renseignements sur la localisation s'avèrent un outil puissant aux fins de marketing, de planification ou de recherche.

C'est en avril 1983 que la Division de la géographie a diffusé une première version du FCCP qui établissait un lien entre les codes postaux^{MO} et les unités géographiques du Recensement de 1981 et comprenait des coordonnées géographiques. Depuis, le fichier a été actualisé de façon périodique afin de refléter les changements.

Pour la présente édition du FCCP, la majorité des codes postaux^{MO} ont été directement géocodés aux régions géographiques du Recensement de 2011. Cette technique a permis d'améliorer la précision du fichier obtenu par comparaison avec le procédé de conversion précédemment utilisé (pour aligner les appariements entre les codes postaux^{MO} et les nouvelles régions géographiques à l'issue de chaque recensement).

Environ 94 % des appariements entre codes postaux^{MO} et régions géographiques ont été établis à l'aide du nouveau procédé automatisé. Un indice de qualité reflétant la fiabilité de l'appariement est disponible dans le FCCP.

Comment citer ce guide

Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP), guide de référence, 2013. Produit n° 92-154-G au catalogue de Statistique Canada.

Comment citer ce produit

Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP), 2013. Produit n° 92-154-X au catalogue de Statistique Canada.

Remerciements

© Ces données comprennent l'information copiée avec la permission de la Société canadienne des postes.

3. À propos du produit

Objet du produit

L'objet du Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP) est de fournir un lien entre les codes postaux^{MO} à six caractères et les régions géographiques normalisées du Recensement de 2011 (p. ex., aires de diffusion, subdivisions de recensement, secteurs de recensement). Le fichier n'a pas pour objet de valider les codes postaux^{MO}.

Définitions et concepts

Les termes et les concepts géographiques sont définis brièvement au glossaire (Annexe A). Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le *Dictionnaire du Recensement de 2011* (n° 98-301-X au catalogue) et le Glossaire illustré de 2011 (n° 92-195-X au catalogue).

Contenu

La présente version du FCCP comprend 848 476 codes postaux^{MO} (845 396 sont actifs, 3 080 sont retirés sans être réactivés). Les codes postaux^{MO} supprimés avant le 1^{er} janvier 2011 sont inclus dans un fichier distinct intitulé Retirés 2010 (R2010.txt), disponible avec le FCCP. Ces codes postaux^{MO} sont liés aux unités géographiques utilisées dans le Recensement de 2011, qui comprennent les coordonnées de latitude et de longitude. Ce fichier renferme les données sur les codes postaux^{MO} assujetties à une licence de la Société canadienne des postes (SCP). Le fichier de la SCP à partir duquel les données des codes postaux^{MO} valides ont été récupérées date de juin 2013. Le FCCP regroupe tous les codes postaux^{MO} valides que l'on a été en mesure d'apparier au cadre géographique de Statistique Canada et, par conséquent, de déterminer un lien avec une ou plusieurs régions géostatistiques normalisées en date de juin 2013 selon la SCP. Une version nationale du FCCP est disponible.

Les codes postaux^{MO} ne suivent pas les limites géographiques de recensement et peuvent donc être liés à plus d'une région géographique normalisée ou attribuée à plus d'un ensemble de coordonnées. Un code postal^{MO} peut donc figurer sur plus d'un enregistrement. Les codes postaux^{MO} peuvent aussi chevaucher les limites provinciales. Voir la section des Spécifications techniques pour de plus amples renseignements au sujet des codes postaux^{MO}.

Le tableau 3.1 indique le nombre de codes postaux^{MO} uniques et le nombre total d'enregistrements par province et territoire. (Le tableau 4.3 dans la section des Spécifications techniques indique les comptes des codes postaux^{MO} selon la première lettre de la région de tri d'acheminement®.)

Tableau 3.1 Comptes des codes postaux^{MO} par province et territoire

Province ou territoire	Codes postaux ^{MO}	
	uniques	Nombres d'enregistrements
Terre-Neuve-et-Labrador	11 133	21 610
Île-du-Prince-Édouard	3 995	10 277
Nouvelle-Écosse	28 171	64 840
Nouveau-Brunswick	59 530	104 545
Québec	215 419	471 164
Ontario	282 123	615 409
Manitoba	24 934	41 754
Saskatchewan	22 214	35 137
Alberta	82 962	169 632
Colombie-Britannique	116 462	240 190
Yukon	983	1 879
Territoires du Nord-Ouest	522	1 494
Nunavut	28	96
Total	848 476	1 777 977

Chaque enregistrement sur le fichier comprend :

- code postal^{MO} de six caractères
- identificateur unique d'aire de diffusion (AD) : formé du code de la province/du territoire, du code de la division de recensement et du code de l'aire de diffusion
- îlot de diffusion : unité géographique de base (si possible)
- coordonnées de latitude et de longitude de la région géographique du recensement à laquelle le code postal^{MO} est lié
- nom, code et genre de la subdivision de recensement (SDR)
- codes géographiques de l'ensemble des autres unités géographiques normalisées de haut niveau dans lesquelles l'îlot de diffusion/l'aire de diffusion est situé(e)
- code de la circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 2003
- des renseignements de la SCP qui se rapportent à chaque code postal^{MO} – la date de sa création, la date de son retrait, le type de mode de livraison et le nom de la communauté utilisé par la SCP et divers indicateurs dont l'indicateur de lien unique, le type de point représentatif et le type de code postal^{MO} sont également inclus.
- les métadonnées au niveau de l'enregistrement sont directement liées à la qualité (notamment, la qualité de l'indicateur et source de géocodage). Il existe également un indicateur qui permet de savoir si le code postal^{MO} est lié à une installation postale.

Les personnes qui commandent un FCCP reçoivent des fichiers additionnels. En raison de la taille des champs de noms et de leur répétition, ces fichiers sont offerts séparément :

- fichier des noms des divisions de recensement (CD_DR.txt)
- fichier des noms des circonscriptions électorales fédérales – Ordonnance de représentation de 2003 (FED03_CEF03.txt)
- fichier des noms de Classification des secteurs statistiques (SAC_CSS.txt)
- Retirés 2010 (R2010.txt)

Le lien de base entre le code postal^{MO} et les autres unités géographiques normalisées du recensement est fait à partir d'un ou plusieurs îlots de diffusion du Recensement de 2011. Les unités géographiques comprises dans le FCCP apparaissent dans le diagramme hiérarchique (Annexe B).

Le FCCP est offert sous forme d'ensemble pour le Canada. Les commandes spéciales sont acceptées. Communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Méthodologie générale

Le Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP) est mis à jour périodiquement et est diffusé annuellement. Les modifications continuellement apportées aux codes postaux^{MO} par la Société canadienne des postes (SCP) sont repérées et appariées aux unités géographiques du recensement correspondant. Tous les cinq ans, soit après chaque recensement, le FCCP doit être aligné avec les nouvelles régions géographiques du recensement.

Chaque mois, la SCP fournit à Statistique Canada un fichier qui comprend les codes postaux^{MO}, les tranches d'adresses et les autres attributs (par exemple, le type de mode de livraison) les plus récents. Dans la mesure du possible, les tranches d'adresses par code postal^{MO} sont associées à un côté d'îlot, à un îlot de diffusion ou à une aire de diffusion. Des cartes municipales sont également utilisées et, le cas échéant, on fait appel aux autorités locales afin d'établir l'adresse et l'emplacement de la rue le plus précisément possible. Lorsque le côté d'îlot ou d'îlot de diffusion ne peut être déterminé avec précision, le code postal^{MO} est apparié à l'aire(s) de diffusion.

Tous les autres appariements entre les codes postaux^{MO} et les régions géographiques au plus petit niveau sont établis à partir d'un côté d'îlot, d'un îlot de diffusion ou d'une aire de diffusion.

Restrictions

Le FCCP contient des enregistrements multiples pour un code postal^{MO} lorsque ce code postal^{MO} chevauche plus d'un côté d'îlot, d'un îlot de diffusion ou d'une aire de diffusion. Il convient de souligner que les données de la Société canadienne des postes utilisées pour générer le FCCP comportent certains codes postaux^{MO} qui sont associés à de multiples tranches d'adresses. Par exemple, dans le fichier de juin 2013 reçu de la Société canadienne des postes, 889 codes postaux^{MO} étaient liés à au moins 50 et au plus 100 tranches d'adresses différentes, et 558 codes postaux^{MO} étaient liés à 100 tranches d'adresses ou plus.

Il n'y a pas d'adresse civique pour certains codes postaux^{MO}, par exemple ceux liés à des routes rurales. Nombre de ces codes postaux^{MO} ont tendance à chevaucher plusieurs aires de diffusion et recoupent souvent les limites de régions géographiques normalisées, comme des secteurs de recensement ou des subdivisions de recensement. Il est difficile, sinon impossible, de déterminer l'emplacement précis d'un code postal^{MO} rural.

Les boîtes postales communautaires contribuent à l'accroissement des enregistrements multiples pour un même code postal^{MO} sur le FCCP. Dans les nouvelles régions de livraison urbaine, les codes postaux^{MO} sont assignés à une boîte postale communautaire qui peut desservir des îlots de diffusion partiels, les deux côtés d'une rue et différentes rues situées à 200 mètres ou moins de la porte d'un client. Ces situations entraînent souvent des liens multiples entre un code postal^{MO} et les côtés d'îlot, contrairement aux codes postaux^{MO} urbains traditionnels qui eux correspondent généralement à un seul côté d'îlot.

On a créé l'indicateur de lien unique (ILU) pour aider les utilisateurs à traiter les codes postaux^{MO} rattachés à plusieurs enregistrements. La méthode appliquée pour établir l'indicateur de lien unique permet d'identifier la région géographique où se retrouve la majorité des logements attribués à un code

postal^{MO} particulier. Les utilisateurs doivent savoir que l'indicateur de lien unique permet seulement d'établir une correspondance partielle entre le code postal^{MO} et d'autres régions géographiques. Soulignons également que l'indicateur de lien unique est désigné tant pour les codes postaux^{MO} actifs que retirés. Lorsqu'ils utiliseront des codes postaux^{MO} actifs et retirés, les utilisateurs verront que plusieurs ILU s'affichent dans le cas d'un code postal^{MO} périmé et réactivé.

Le tableau 3.2 indique le nombre de codes postaux^{MO} (y compris les codes postaux^{MO} retirés) avec plus d'un lien par région géographique.

Tableau 3.2 Codes postaux^{MO} avec plus d'un lien

Région géographique	Nombre de codes postaux ^{MO}
Îlot de diffusion	129 029
Aire de diffusion	75 350
Secteur de recensement	13 610
Subdivision de recensement	6 162
Division de recensement	1 178
Région métropolitaine de recensement	132
Province ou territoire	0

L'adresse associée à un code postal^{MO} ne correspond pas nécessairement au lieu de résidence des personnes qui utilisent ce code postal^{MO} pour recevoir leur courrier. Ceci s'applique en particulier dans les régions rurales où le service par routes rurales et la cueillette du courrier au bureau de poste sont monnaie courante. Dans le FCCP, le type de mode de livraison « W » (rural) et « H » (route rurale) désigne les codes postaux^{MO} qui sont habituellement considérés comme ruraux.

À titre d'exemple, l'adresse rurale « RR #6, Georgeville, Québec » ne fournit pas suffisamment d'information pour déterminer un emplacement physique de façon précise. Une adresse de type rurale « PO BOX 4001 STN A VICTORIA BC » est imprécise et ne se rapporte pas directement aux logements desservis par ce code postal^{MO}. Par conséquent, les codes postaux^{MO} ne peuvent être utilisés de la même manière que la plupart des codes postaux^{MO} urbains pour établir la référence géospatiale d'un emplacement.

De la même façon, les codes postaux^{MO} pour lesquels le type de mode de livraison est « K » (groupe de boîtes postales) ou « M » (une boîte postale) sont généralement liés à l'emplacement du bureau de poste dans le FCCP, par opposition à l'emplacement physique du client qui loue une boîte postale. Une nouvelle variable indiquant la nature de l'appariement (c'est-à-dire entre un code postal^{MO} et l'emplacement d'un bureau de poste ou entre le code postal^{MO} et le lieu de résidence des clients) est désormais disponible dans le FCCP.

Comparaison avec d'autres produits/versions

- Le cliché d'enregistrement du FCCP du Recensement de 2011 n'a pas changé par rapport à celui du FCCP du Recensement de 2006.
- Le FCCP du Recensement de 2011 est apparié aux régions géographiques du Recensement de 2011, tandis que les FCCP du Recensement de 2006 était associé aux régions géographiques du Recensement de 2006.

Utilisation avec d'autres produits

Sans objet

Date de référence

La date de référence des codes postaux^{MO} compris dans le présent produit est juin 2013.

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2011, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2011.

4. Spécifications techniques

Cliché d'enregistrement et descriptions des données

Tableau 4.1 Cliché d'enregistrement du Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP) et du fichier Retirés 2010 (R2010.txt)

Position	Taille	Genre ¹	Nom du champ	Description
1	6	C	Code postal ^{MO}	Code postal ^{MO}
7	3	C	RTA [®]	Région de tri d'acheminement [®]
10	2	C	PR	Code de province ou territoire
12	4	C	DRidu	Identificateur unique de division de recensement
16	7	C	SDRidu	Identificateur unique de subdivision de recensement
23	70	C	SDRnom	Nom de subdivision de recensement
93	3	C	SDRgenre	Genre de subdivision de recensement
96	3	C	SRU	Code de subdivision de recensement unifiée
99	3	C	CSS	Code de Classification des secteurs statistiques (comprend les RMR/AR)
102	1	C	CSSgenre	Genre de Classification des secteurs statistiques (comprend les RMR/AR)
103	7	C	SRnom	Nom de secteur de recensement
110	2	C	RE	Code de région économique
112	4	C	LD	Code de localité désignée
116	5	C	CEF03idu	Identificateur unique de circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 2003
121	4	C	CNTR_POP_RR	Code de centre de population/région rurale
125	1	C	CNTR_POP_RR_genre	Genre de centre de population/région rurale
126	8	C	ADidu	Identificateur unique d'aire de diffusion
134	2	C	Îlot de diffusion	Code d'îlot de diffusion
136	1	C	Pt_rep_genre	Genre de point représentatif
137	11	N	LAT	Latitude de l'unité géographique la plus petite (tel qu'indiqué pour la variable Pt_rep_genre)
148	13	N	LONG	Longitude de l'unité géographique la plus petite (tel qu'indiqué pour la variable Pt_rep_genre)
161	1	C	ILU	Indicateur de lien unique
162	1	C	CPgenre	Genre de code postal ^{MO}
163	30	C	Nom_Comm	Nom de communauté
193	1	C	ML	Mode de livraison
194	1	C	H_ML	Mode de livraison historique
195	8	C	Cré_Date	Date de création (aaaammjj)
203	8	C	Ret_Date	Date de retrait (aaaammjj)
211	1	C	BP	Installation de livraison
212	3	C	IQ	Indicateur de qualité
215	1	C	Source	Source de géocodage
216	1	C	CNTR_POP_RR_TAILLE_CLASS	Classification centre de population et région rurale

1. Le symbole « N » qui paraît sous « Genre » a trait aux valeurs numériques tandis que « C » a trait tant aux caractères numériques qu'alphabétiques.

Code postal^{MO}

Le code postal^{MO} est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes (SCP) aux fins de tri et de distribution du courrier. Les caractères alphanumériques sont disposés selon la forme ANA NAN, le « A » désignant un caractère alphabétique et le « N », un caractère numérique (p. ex., K1A 0T6). Le code postal^{MO} a recours à 18 caractères alphabétiques et à 10 caractères numériques. Huit caractères alphabétiques (D, F, I, O, Q, U, W et Z) ne sont pas utilisés à l'heure actuelle.

Le premier caractère du code postal^{MO} est assigné par ordre alphabétique de l'est à l'ouest du Canada et représente une province, un territoire ou un secteur important entièrement inclus dans les limites d'une province.

Tableau 4.2 Premier caractère du code postal^{MO} et province, territoire ou région correspondante

Province, territoire ou région	Premier caractère du code postal ^{MO}
Terre-Neuve-et-Labrador	A
Nouvelle-Écosse	B
Île-du-Prince-Édouard	C
Nouveau-Brunswick	E
Est du Québec	G
Grand Montréal	H
Ouest du Québec	J
Est de l'Ontario	K
Centre de l'Ontario	L
Grand Toronto	M
Sud-ouest de l'Ontario	N
Nord de l'Ontario	P
Manitoba	R
Saskatchewan	S
Alberta	T
Colombie-Britannique	V
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	X
Yukon	Y

Note : Les régions montrées dans ce tableau sont définies par la Société canadienne des postes.

Dans le Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP), 19 codes postaux^{MO} sont appariés à une province autre que celle désignée par la première lettre du code. Les comptes des codes postaux^{MO} par province et territoire figurant dans le tableau 4.3 ont été produits en regroupant l'ensemble des codes postaux^{MO} selon la première lettre de la région de tri d'acheminement[®].

Tableau 4.3 Comptes des codes postaux^{MO} des provinces et des territoires selon la première lettre de la région de tri d'acheminement[®]

Province ou territoire	Codes postaux ^{MO} uniques	Nombres d'enregistrements
Terre-Neuve-et-Labrador	11 133	21 610
Île-du-Prince-Édouard	3 995	10 227
Nouvelle-Écosse	28 171	64 840
Nouveau-Brunswick	59 530	104 545
Québec	215 400	471 145
Ontario	282 142	615 428
Manitoba	24 934	41 754
Saskatchewan	22 214	35 137
Alberta	82 962	169 632
Colombie-Britannique	116 462	240 190
Yukon	983	1 879
Territoires du Nord-Ouest	522	1 494
Nunavut	28	96
Total	848 476	1 777 977

Les trois premiers caractères du code postal^{MO} (ANA) correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri d'acheminement[®] (RTA[®]). Une RTA[®] désigne une région particulière à l'intérieur d'une région géographique importante, d'une province ou d'un territoire. En juin 2013, 1 641 RTA[®] étaient utilisées dans l'ensemble du Canada. De ce nombre, 1 457 étaient des régions de tri d'acheminement[®] offrant un service de distribution urbaine contre 184 offrant un service de distribution rurale. On reconnaît les RTA[®] rurales au zéro (0) qui figure à la deuxième position du code de la RTA[®]. Les codes postaux^{MO} urbains sont constitués de RTA[®] comportant un chiffre de 1 à 9 en deuxième position.

Les trois derniers caractères du code (NAN) correspondent à l'unité de distribution locale (UDL). Dans les centres de population, le code postal^{MO} permet de désigner les types d'UDL suivants :

- Un côté d'îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives)
- Un module de boîte postale communautaire (communément appelée super boîte postale)
- Un immeuble d'appartements
- Un établissement commercial
- Une entreprise ou une organisation qui reçoit beaucoup de courrier par la poste
- Un ministère, un organisme ou une direction au sein de l'administration publique fédérale
- Une route de distribution (rurale, suburbaine ou motorisée)
- La poste restante d'un bureau de poste précis
- Une ou plusieurs boîtes postales.

Le code postal^{MO} d'un tel module peut s'appliquer aux deux côtés d'une même rue (numéros pairs ou impairs) et même à des rues différentes situées à l'intérieur d'un rayon de 200 mètres du module.

Dans les RTA[®] rurales, l'UDL représente généralement les services du bureau de poste ou de la station postale. Ces services comprennent les routes rurales, la poste restante, les boîtes postales et les services suburbains. Souvent dans les RTA[®] rurales, le code postal^{MO} correspond à une collectivité rurale particulière.

Région de tri d'acheminement[®] (RTA[®])

La région de tri d'acheminement[®] correspond aux trois premiers caractères du code postal^{MO} désignant une région de distribution postale canadienne.

Code de province ou territoire (PR)

Identifie une province ou un territoire de façon unique.

10	Terre-Neuve-et-Labrador
11	Île-du-Prince-Édouard
12	Nouvelle-Écosse
13	Nouveau-Brunswick
24	Québec
35	Ontario
46	Manitoba
47	Saskatchewan
48	Alberta
59	Colombie-Britannique
60	Yukon
61	Territoires du Nord-Ouest
62	Nunavut

Identificateur unique de division de recensement (DRidu)

Identifie une division de recensement de façon unique. Les deux premiers chiffres du DRidu identifient la province ou le territoire (PR). Les noms des divisions de recensement sont inclus dans le fichier de noms des divisions de recensement (CD_DR.txt).

Identificateur unique de subdivision de recensement (SDRidu)

Identifie une subdivision de recensement de façon unique. Les codes de la province/territoire, de la division de recensement et de la subdivision de recensement (municipalité) représentent la Classification géographique type (CGT) de 2011.

Nom de subdivision de recensement (SDRnom)

Comprends le nom de la subdivision de recensement (municipalité) en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Genre de subdivision de recensement (SDRgenre)

Ce champ offre les abréviations utilisées pour identifier le genre de subdivision de recensement (municipalité). Voir l'Annexe D, Genres de subdivision de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011, pour la liste complète.

Code de subdivision de recensement unifiée (SRU)

Identifie une subdivision de recensement unifiée au sein d'une division de recensement. Ce code doit être combiné à l'identificateur unique de division de recensement (DRidu) pour identifier une subdivision de recensement unifiée de façon unique au pays.

Code de Classification des secteurs statistiques (CSS)

La Classification des secteurs statistiques regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR), d'une zone d'influence métropolitaine de recensement (zone d'influence métropolitaine forte, zone d'influence métropolitaine modérée, zone d'influence métropolitaine faible ou aucune zone d'influence métropolitaine) ou des territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Les noms des divisions de recensement sont inclus dans le fichier de noms de la Classification des secteurs statistiques (SAC_CSS.txt).

000	Territoires, à l'extérieur d'AR
001 à 995	Identificateur unique de RMR/AR
996	Zone d'influence métropolitaine forte
997	Zone d'influence métropolitaine modérée
998	Zone d'influence métropolitaine faible
999	Aucune zone d'influence métropolitaine

Genre de Classification des secteurs statistiques (CSSgenre)

Identifie le genre de Classification des secteurs statistiques dans laquelle se trouve la subdivision de recensement.

1	Subdivision de recensement dans les régions métropolitaines de recensement
2	Subdivision de recensement dans les agglomérations de recensement ayant au moins un secteur de recensement
3	Subdivision de recensement dans les agglomérations de recensement sans secteur de recensement
4	Subdivision de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement ayant une influence métropolitaine forte
5	Subdivision de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement ayant une influence métropolitaine modérée
6	Subdivision de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement ayant une influence métropolitaine faible
7	Subdivision de recensement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement ayant aucune influence métropolitaine
8	Subdivision de recensement dans les territoires, située à l'extérieur des agglomérations de recensement

Nom de secteur de recensement (SRnom)

Identifie un secteur de recensement de façon unique au sein d'une RMR/AR. Afin d'identifier de façon unique chaque SR à l'intérieur de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement subdivisée en SR correspondante, le nom du SR doit être précédé du code de RMR/AR de trois chiffres. Si un SR est divisé en deux parties ou plus par suite d'une augmentation de la population, le nombre situé après le point désigne les diverses parties. Par exemple, le SR 0042.00 est divisé pour former le SR 0042.01 et le SR 0042.02. Si le SR 0042.01 est ensuite fractionné, les SR 0042.03 et les SR 0042.04 seront formés.

Les régions non découpées en secteurs de recensement à l'extérieur des RMR/AR ont un code à quatre chiffres formé d'une concaténation du nombre 99 et du code à deux chiffres de la province ou du territoire. Par exemple, des codes postaux^{MO} dans des régions à l'extérieur d'un RMR/AR en Nouvelle-Écosse se voient assigner un SRnom de « 9912.00 ».

Code de région économique (RE)

Identifie une région économique au sein d'une province ou territoire. Ce champ doit être combiné avec le code de province ou territoire afin d'identifier une région économique de façon unique.

Code de localité désignée (LD)

Identifie une localité désignée au sein d'une province ou territoire. Ce champ doit être combiné au code de province ou territoire afin d'identifier une localité désignée de façon unique.

Les régions non identifiées comme localité désignée ont un code à quatre chiffres formé d'une concaténation du nombre 99 et du code à deux chiffres de la province ou du territoire. Par exemple, des codes postaux^{MO} dans des régions à l'extérieur d'une LD au Nouveau-Brunswick se voient assigner un LD « 9913 ».

Identificateur unique de circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 2003 (CEF03idu)

Identifie une circonscription électorale fédérale – Ordonnance de représentation de 2003 de façon unique. Les deux premiers chiffres du CEF03idu identifient la province ou le territoire (PR). Les noms des circonscriptions électorales fédérales de 2003 se trouvent dans le fichier de noms correspondant (FED03_CEF03.txt).

Code de centre de population/région rurale (CNTR_POP_RR)

Les codes de centre de population sont des codes uniques de quatre chiffres attribués dans l'ordre au moment de la délimitation des CNTR_POP_RR. Ces codes demeurent les mêmes d'un recensement à l'autre. Si un centre de population est supprimé parce qu'elle est annexée à une autre région ou parce qu'elle ne respecte plus les seuils de population ou de densité de population, le code est retiré.

Les codes uniques à quatre chiffres des régions rurales sont une concaténation du nombre 99 et du code à deux chiffres de la province ou du territoire. Par exemple, des codes postaux^{MO} dans les régions rurales du Manitoba se voient assigner « 9946 ». Ce champ aura la valeur « 0000 » pour les codes postaux^{MO} liés à l'aire de diffusion (Pt_rep_genre = 3) et à la subdivision de recensement (Pt_rep_genre = 4).

Genre de centre de population/région rurale (CNTR_POP_RR_genre)

Pour les centres de population, le code de genre indique le lien entre le centre de population et la structure des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

- 0 Région rurale
- 1 Noyau
- 2 Banlieue
- 4 Centre de population hors régions RMR et AR
- 6 Noyau secondaire

Ce champ aura la valeur « 9 » pour les codes postaux^{MO} liés à l'aire de diffusion (Pt_rep_genre = 3) et à la subdivision de recensement (Pt_rep_genre = 4). Il n'y a pas de CNTR_POP_RR_genre pour les codes postaux^{MO} appariés au niveau de l'aire de diffusion ou de la subdivision de recensement. CNTR_POP_RR_genre est seulement disponible pour les codes postaux^{MO} appariés au niveau plus détaillé de l'îlot de diffusion ou du côté d'îlot.

Identificateur unique d'aire de diffusion (ADidu)

Identifie une aire de diffusion de façon unique. Le ADidu se compose du code de la province ou du territoire (deux chiffres), du code à deux chiffres désignant la division du recensement et d'un code à quatre chiffres pour l'aire de diffusion.

Îlot de diffusion

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites des régions géographiques normalisées. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada. Ce code doit être combiné avec l'identificateur unique d'aire de diffusion afin d'identifier de façon unique l'îlot de diffusion dans le pays. Ce champ aura la valeur « 00 » pour les codes postaux^{MO} liés à l'aire de diffusion (Pt_rep_genre = 3) ou à la subdivision de recensement (Pt_rep_genre = 4).

Genre de point représentatif (Pt_rep_genre)

Permet de déterminer si l'enregistrement utilise un point représentatif de côté d'îlot, d'îlot de diffusion, d'aire de diffusion ou de subdivision de recensement en tant que coordonnée.

Tableau 4.4 Points représentatifs dans le Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP)

Code	Genre	Nombres d'enregistrements
1	Côté d'îlot	1 469 512
2	Îlot de diffusion	153 857
3	Aire de diffusion	148 145
4	Subdivision de recensement	6 463
Total		1 777 977

Un point représentatif est un point qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots de diffusion (ID), les aires de diffusion (AD), les subdivisions de recensement (SDR), les centres de population (CTRPOP) et les localités désignées (LD). Ces points appuient les applications cartographiques des codes postaux^{MO} selon les régions géographiques.

Les points représentatifs ont été déterminés à l'aide des méthodes suivantes en utilisant de l'Infrastructure des données spatiales (IDS) :

Points représentatifs de côté d'îlot

Les points représentatifs de côté d'îlot sont calculés le long des rues pouvant comporter des adresses ou non, à mi-chemin (ou presque) entre deux traits consécutifs qui coupent la rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les points sont situés en retrait perpendiculairement au centre de la rue à une distance de 10 m, de 5 m, de 1 m ou de 0,5 m pour s'assurer que tous les points ont des coordonnées uniques et qu'ils sont situés dans le bon îlot et sur le bon côté de la rue.

Points représentatifs de région géographique

Les points représentatifs des ID, des AD, des SDR, des CTRPOP et des LD sont générés à l'aide du fichier des limites cartographiques (FLC) approprié. On utilise les renseignements hydrographiques de diffusion les plus détaillés du FLC. Les points représentatifs sont d'abord calculés et stockés conformément à la projection conique conforme de Lambert; ils sont également convertis en coordonnées de latitude et de longitude.

On procède à des vérifications topologiques pour s'assurer que les points représentatifs se situent à l'intérieur des limites de la région géographique appropriée. Comme certains îlots de diffusion et certaines localités désignées se trouvent entièrement dans une étendue d'eau, leurs points représentatifs se situent également dans celle-ci.

Les points représentatifs servent également pour l'extraction et l'analyse des données et pour des applications cartographiques. Tous les points représentatifs sont calculés en utilisant comme base les coordonnées x,y de la projection conique conforme de Lambert, mais diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

Latitude (LAT)

Ce champ contient la latitude, en degrés et décimales, du point représentatif de l'aire de diffusion, de l'îlot de diffusion ou du côté d'îlot. Le point décimal est explicite.

Longitude (LONG)

Ce champ contient la longitude, en degrés et décimales, du point représentatif de l'aire de diffusion, de l'îlot de diffusion ou du côté d'îlot. Le point décimal est explicite.

Indicateur de lien unique (ILU)

L'indicateur de lien unique (ILU) fournit un enregistrement géographique pour la cartographie du point représentatif d'un code postal^{MO}. L'indicateur de lien unique peut être utilisé pour établir une relation « un pour un » entre les codes postaux^{MO} et les aires de diffusion, les îlots de diffusion ou les côtés d'îlot. L'ILU a une valeur de « 1 » afin de repérer un enregistrement pour un code postal^{MO} actif. Chaque ensemble d'enregistrements retirés associé à un code postal^{MO}, selon une date de retrait donnée, comporte un ILU équivalant à « 1 ». La valeur de l'ILU « 0 » indique des enregistrements supplémentaires.

Genre de code postal^{MO} (CPgenre)

Indique le genre d'adresses utilisées pour déterminer le point de remise desservi par le code postal^{MO}. Ce champ a été introduit par la Société canadienne des postes (SCP) quelque temps après la création du premier FCCP. Statistique Canada a imputé une valeur pour les codes postaux^{MO} retirés avant cette date en se servant de l'adresse et du type mode de livraison prévalant avant le retrait du code postal^{MO}.

Tableau 4.5 Genres de code postal^{MO} dans le Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP)

CPgenre	Description
1	Adresse civique avec service de livraison par facteur
2	Adresse civique faisant partie d'un itinéraire de distribution
3	Boîte postale
4	Itinéraire de distribution
5	Poste restante
0	Inconnu

Nom de communauté (Nom_Comm)

Le nom de communauté, d'après la définition de la SCP, à trait à toute ville ou village au Canada ayant une adresse postale valide.

Mode de livraison (ML)

Le type de mode de livraison défini par la SCP. Remarquez que Statistique Canada attribue le code ML « W » aux codes postaux^{MO} ruraux (champ laissé blanc par la SCP). Pour consulter la description des types de ML, voir le tableau 4.6.

Tableau 4.6 Types de mode de livraison dans le Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP)

ML	Description	Nombres des codes postaux ^{MO}	Nombres d'enregistrements
A	Livraison à une adresse à l'intérieur d'un côté d'îlot	786 187	1 390 060
B	Livraison à un immeuble à appartements desservi par facteur	21 596	23 806
E	Livraison à un immeuble commercial desservi par facteur	9 975	11 811
G	Livraison à un gros destinataire de courrier desservi par facteur	8 056	10 347
H	Route rurale	636	29 527
J	Poste restante	580	969
K	Service de case postale (pas une Boîte postale communautaire)	7 618	14 587
M	Gros destinataire de courrier desservi par case postale	5 115	9 528
T	Service suburbain	281	12 573
W	Codes postaux ^{MO} ruraux (qui comportent un zéro à la deuxième position)	5 352	268 826
X	Itinéraire motorisé	0	0
Z	Codes postaux ^{MO} retirés (aucune autre livraison à ce code)	3 321	5 943
Total		848 717	1 777 977

Note : Certains codes postaux^{MO} ont plus d'un mode de livraison.

Mode de livraison historique (H_ML)

Le mode de livraison historique retient la valeur précédente du type mode de livraison, s'il est connu. Si le précédent ML est inconnu, il contient le ML actuel.

Date de création (Cré_Date)

Date approximative de mise en vigueur du code postal^{MO}. Tous les codes postaux^{MO} créés avant le mois d'avril 1983 ont « 19830401 » comme date de création.

Date de retrait (Ret_Date)

Date approximative à laquelle un code postal^{MO} a été retiré. Tous les codes postaux^{MO} retirés avant avril 1983 ont « 19830401 » comme date de retrait. Les utilisateurs doivent prendre note que certains codes postaux^{MO} ont été retirés puis réintroduits à une date ultérieure. Les codes postaux^{MO} actifs ont « 19000001 » comme date de retrait.

Installation de livraison (BP)

Indique si l'enregistrement représente le code du bureau de poste où le courrier peut être traité. La valeur « 1 » indique que cet enregistrement a été classifié à un bureau de poste ou à une autre installation postale et la valeur « 2 » signifie « inconnu ». La valeur « 0 » indique que cet enregistrement a été classifié au secteur desservi par le code postal^{MO}.

Les codes postaux^{MO} des CPgenres 3 et 5 représentent le service postal qu'il est possible d'obtenir au bureau de poste ou à une autre installation postale. Dans la mesure du possible, ces enregistrements doivent être codés selon le bureau de poste ou une autre installation postale pertinente.

Indicateur de qualité (IQ)

L'indicateur de qualité donne une indication de la qualité de l'appariement qui géocode le code postal^{MO} et les renseignements relatifs à son adresse ainsi qu'à l'Infrastructure des données spatiales de la Division de la géographie. L'indicateur de qualité est établi au niveau de l'enregistrement et, actuellement, il n'est disponible que pour les codes postaux^{MO} qui ont été géocodés au moyen du système de géocodage automatisé. Un IQ « AAA » indique la plus haute qualité et un IQ « CCC » indique la plus basse qualité. Les valeurs possibles de l'IQ et le nombre d'enregistrements par source sont indiqués dans le tableau 4.7.

Tableau 4.7 Nombre d'enregistrements par source de géocodage et indicateur de qualité

Indicateur de qualité	Source			
	1	2	3	4
AAA	1 271 626	0	0	0
AAB	22 690	0	0	0
AAC	0	0	0	0
AAN	67 695	0	0	0
ABA	6 155	0	0	0
ABB	204	0	0	0
ABC	0	0	0	0
ABN	1 181	0	0	0
ACA	0	0	0	0
ACB	0	0	0	0
ACC	0	0	0	0
ACN	28 844	0	0	0
ANN	0	0	0	0
BAA	186 215	0	0	0
BAB	10 371	0	0	0
BAC	0	0	0	0
BAN	14 858	0	0	0
BBA	1 345	0	0	0
BBB	141	0	0	0
BBC	0	0	0	0
BBN	604	0	0	0
BCA	0	0	0	0
BCB	0	0	0	0
BCC	0	0	0	0
BCN	8 550	0	0	0
BNN	0	0	0	0
CAA	28 223	0	0	0
CAB	193	0	0	0
CAC	0	0	0	0
CAN	4 774	0	0	0
CBA	179	0	0	0
CBB	5	0	0	0
CBC	0	0	0	0
CBN	264	0	0	0
CCA	0	0	0	0
CCB	0	0	0	0
CCC	0	0	0	0
CCN	10 773	0	0	0
CNN	0	0	0	0
NNN	362	62 769	26 995	22 961
Total	1 665 252	62 769	26 995	22 961

L'indicateur final de la qualité des données, obtenu après avoir effectué le géocodage, est élaboré sous forme de concaténation, par exemple :

$$IQ = IQ_1 | IQ_2 | IQ_3$$

i) Indicateur de qualité (IQ_1)

L'IQ_1 concerne la qualité du secteur général où le géocodage a été effectué. Il doit constituer une indication de la certitude selon laquelle le code postal^{MO} est établi d'après la subdivision de recensement appropriée.

L'IQ a été attribué de la façon suivante :

- A Géocodage bon et vérifiable, secteur de recherche vérifié par plus d'une source
- B Bon, secteur de recherche sur la base des données du Recensement de 2011
- C Approximation satisfaisante sur la base de l'appariement d'un nom de localité et de la SDR seulement
- N Inconnu

ii) Indicateur de qualité (IQ_2)

L'IQ_2 concerne le niveau de fiabilité de l'appariement à des rues appropriées. Non disponible pour les enregistrements de genre de code postal^{MO} (CPgenre) 3, 4 et 5, lorsque installation de livraison (BP) = 0 ou 2, étant donné qu'ils ne représentent pas de service à une adresse municipale particulière; lorsque le BP = 1, l'IQ_2 représente le niveau de fiabilité de l'appariement à l'adresse d'une installation de livraison.

L'IQ a été attribué de la façon suivante :

- A Bon, appariement selon le nom de rue, le type et la direction
- B Bon, mais appariement selon le nom de rue et le type seulement
- C Appariement satisfaisant selon le nom de rue seulement, ou le nom de rue et la direction
- N Inconnu

iii) Indicateur de qualité (IQ_3)

L'IQ_3 concerne le niveau de fiabilité de l'appariement aux tranches d'adresses appropriées. Non disponible pour les enregistrements de CPgenre 3, 4 et 5, lorsque BP = 0 ou 2, étant donné qu'ils ne représentent pas de service à une adresse municipale particulière; lorsque le BP = 1, l'IQ_3 représente le niveau de fiabilité de l'appariement à l'adresse d'une installation de livraison.

L'IQ a été attribué de la façon suivante :

- A Bon, si la parité était appariée pour les deux adresses de l'Infrastructure des données spatiales
- B Bon, mais la parité était appariée pour une adresse seulement de l'Infrastructure des données spatiales
- C Satisfaisant, la parité était non appariée, mais il y avait chevauchement des tranches
- N Inconnu

Pour plus de renseignements, voir le document de travail intitulé *Mise en correspondance des codes postaux et des régions géographiques* (n° 92F0138MIF2007001 au catalogue), disponible sur le site Web de Statistique Canada à www.statcan.gc.ca.

Source

La source indique la source principale de géocodage. Les valeurs de la source sont indiquées dans le tableau 4.8.

Tableau 4.8 Explications des codes de sources de géocodage utilisés dans le Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP)

Source	Explication
1	Géocodage automatisé en fonction des régions géographiques du Recensement de 2011
2	Géocodage effectué selon les réponses du Recensement de 2011
3	Conversion à partir du géocodage effectué selon les régions géographiques du Recensement de 2006
4	Géocodage manuel

Classification centre de population et région rurale (CNTR_POP_RR_TAILLE_CLASS)

Classification centre de population et région rurale :

- 1 région rurale
- 2 petit centre de population (1 000 à 29 999)
- 3 moyen centre de population (30 000 à 99 999)
- 4 grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus)

Clichés d'enregistrement fichiers de noms

Dans le but de réduire la taille du FCCP, les noms des divisions de recensement, de la Classification des secteurs statistiques et des circonscriptions électorales fédérales – Ordonnance de représentation de 2003, sont inclus dans les fichiers individuels suivants.

Tableau 4.9 Cliché d'enregistrement fichier de noms de division de recensement (CD_DR.txt)

Position	Taille	Genre	Nom de champ	Description
1	4	C	DRidu	Identificateur unique de division de recensement
5	100	C	DRnom	Nom de division de recensement

Tableau 4.10 Cliché d'enregistrement fichier de noms de Classification des secteurs statistiques (SAC_CSS.txt)

Position	Taille	Genre	Nom de champ	Description
1	3	C	CSS	Code de Classification des secteurs statistiques
4	100	C	CSSnom	Nom de Classification des secteurs statistiques

Tableau 4.11 Cliché d'enregistrement fichier de noms des circonscriptions électorales fédérales – Ordonnance de représentation de 2003 (FED03_CEF03.txt)

Position	Taille	Genre	Nom de champ	Description
1	5	C	CEF03idu	Identificateur unique des circonscriptions électorales fédérales – Ordonnance de représentation de 2003
6	100	C	CEF03nom	Nom des circonscriptions électorales fédérales – Ordonnance de représentation de 2003

Spécifications des fichiers

La présente version du Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP) comprend cinq fichiers : le FCCP, trois fichiers de noms (CD_DR.txt, FED03_CEF03.txt, SAC_CSS.txt) et un fichier spécial, soit le fichier Retirés 2010 (R2010.txt). Les codes postaux^{MO} retirés avant le 1^{er} janvier 2011 sont inclus dans le Retirés 2010, ce qui réduit la grandeur du FCCP. Ce sont des fichiers ASCII et cette version ne comprend aucun logiciel ou instruction expliquant la façon d'utiliser le produit dans un Système d'information géographique (SIG) ou tout autre logiciel cartographique.

Formats des logiciels

Sans objet

Configuration du système

Sans objet

Mode d'installation

Sans objet

Représentation géographique

Sans objet

Convention des noms utilisés pour les fichiers

La convention des noms utilisés pour les fichiers de données du Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP) est bilingue et pour tenir compte de la date de référence du dernier fichier utilisé pour la diffusion (juin 2013), provenant de la Société canadienne des postes (SCP). Le nom de fichier pour cette diffusion est pccfNat_JUN13_fccpNat.zip.

5. Qualité des données

L'appariement des éléments composant la qualité des données ont pour objet de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été produites et en indiquant leur degré d'exactitude. Ces éléments de qualités comprennent un aperçu portant sur l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les appariements des produits de données.

Historique

L'historique de l'appariement des données comprend une description des documents de référence à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des documents de référence et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques.

Le Fichier de conversion des codes postaux^{MO} (FCCP) est le résultat de deux mises à jour. Une première est menée tous les cinq ans, après chaque recensement, pour aligner la base de données en fonction des régions géographiques de recensement le plus récent. L'autre activité d'actualisation consiste dans les activités de maintien continues qui permettent d'apparier les codes postaux^{MO} les plus récents de la Société canadienne des postes (SCP) aux unités géographiques de recensement. Ces liens sont enregistrés sur la base de données des codes postaux^{MO} de la Division de la géographie.

Appariement des régions géographiques du Recensement de 2011

Documents de base

Les documents de base utilisés pour mettre à jour les liens géographiques du recensement de 2006 à 2011 étaient :

- mises à jour mensuelles du fichier Recherche d'adresses, du fichier des modes de livraison selon le code postal^{MO} et du fichier sur les chefs de ménage de la SCP
- Infrastructure des données spatiales (IDS) de la Division de la géographie
- Recensement de population et des logements de 2011
- le fichier des données des côtés d'îlot, des îlots de diffusion et des points représentatifs du Recensement de 2011
- fichier de correspondance des aires de diffusion

Procédures

La méthode appliquée pour effectuer le rapprochement entre les régions géographiques du Recensement de 2011 et le FCCP peut se résumer ainsi :

1. Traitement de l'information contenue dans les fichiers de la SCP
2. Géocodage automatisé des codes postaux^{MO} aux côtés d'îlot, aux îlots de diffusion ou aux aires de diffusion du Recensement de 2011
3. Attribution des aires de diffusion du Recensement de 2011 aux codes postaux^{MO} en utilisant la correspondance entre les régions géographiques du Recensement de 2006 et du Recensement de 2011
4. Géocodage manuel des codes postaux^{MO}
5. Vérification par échantillonnage des enregistrements des codes postaux^{MO}
6. Attribution d'un indicateur de lien unique (ILU)
7. Associer les niveaux de géographie supérieurs.

1^{re} étape : Traitement de l'information contenue dans les fichiers de la SCP

Les fichiers envoyés chaque mois par la SCP sont traités afin que soient attribués une date de création, une date de retrait, un mode de livraison historique (H_ML) et un mode de livraison (ML). Les enregistrements sont extraits du fichier Recherche d'adresses de la SCP avec le code postal^{MO}, le genre de code postal^{MO} (CPgenre) et l'ensemble des données connexes sur l'adresse. La date de création est la date à laquelle le code postal^{MO} a été activé. La date de retrait est la date à partir de laquelle le code postal^{MO} a été supprimé des fichiers mensuels de la SCP. Le mode de livraison est attribué au moyen du fichier des modes de livraison. Lorsque le ML d'un code postal^{MO} est mis à jour, le ML précédent devient le H_ML. On attire l'attention des utilisateurs sur le fait que certains codes postaux^{MO} sont retirés puis réintroduits à une date ultérieure et qu'il est possible qu'ils soient réactivés à un autre emplacement.

2^e étape : Géocodage automatisé des codes postaux^{MO} aux côtés d'îlot, aux îlots de diffusion ou aux aires de diffusion du Recensement de 2011

Tous les codes postaux^{MO} valides en juin 2013 sont géocodés au moyen d'un système de géocodage automatisé. Une discussion approfondie à propos de l'approche en matière de géocodage est présentée dans le document de travail intitulé *Mise en correspondance des codes postaux et des régions géographiques* (n° 92F0138MIF2007001 au catalogue), disponible sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse à www.statcan.gc.ca.

Le système utilise le fichier du secteur de recherche de la région de tri d'acheminement[®] (RTA[®]) ainsi qu'une correspondance entre la collectivité de la SCP et la subdivision de recensement (SDR) pour définir le secteur général à l'intérieur duquel on trouvera le code postal^{MO}. Les réponses au recensement sont utilisées pour créer des secteurs de recherche des RTA[®]. Ces secteurs de RTA[®] rassemblent les aires de diffusion dans lesquelles une RTA[®] particulière a été déclarée lors du Recensement de 2011. Les correspondances entre les « municipalités » de Postes Canada et les subdivisions du Recensement de 2011 sont établies à l'aide de la province de la municipalité et de l'analogie dans le nom. Lorsque la correspondance n'est pas clairement établie, les anciens fichiers des SDR de l'Infrastructure des données spatiales (IDS) sont utilisés pour établir la correspondance.

Les codes postaux^{MO} attribués à des tranches d'adresses municipales (CPgenre 1 et 2) sont codés dans l'IDS pour être appariés à l'aire de diffusion, à l'îlot de diffusion ou au côté d'îlot approprié. Environ 97 % des enregistrements de code postal^{MO} de CPgenre 1 et 2 du FCCP de juin 2013 étaient géocodés ainsi.

Dans le Recensement de 2011, la réponse au code postal^{MO} est utilisée pour le codage des routes rurales, des boîtes des installations postales et des bureaux de poste et des codes postaux^{MO} qui desservent des secteurs de service généraux. Ces codes postaux^{MO} sont géocodés au niveau de l'aire de diffusion (AD). Un procédé postal visant à éliminer toute répétition dans l'attribution des AD réduit le nombre d'AD appariées. Toutefois, tous les codes postaux^{MO} actifs ne sont pas géocodés de cette façon, soit parce que les données concernant l'adresse sont introuvables soit parce que la réponse de recensement n'est pas suffisamment significative (au moins quatre réponses pour un même code postal^{MO} par îlot de diffusion) pour permettre de déterminer le secteur de géocodage pertinent.

Un indicateur de qualité (IQ) est attribué au cours du processus de géocodage automatisé. L'indicateur est établi en fonction de la fiabilité de l'appariement entre un code postal^{MO} et une région géographique. Se reporter à la section des Spécifications techniques pour plus de détails.

3^e étape : Attribution des aires de diffusion du Recensement de 2011 aux codes postaux^{MO} en utilisant la correspondance entre les régions géographiques du Recensement de 2006 et du Recensement de 2011

Lorsque le système automatisé de jumelage des adresses ne permet pas d'établir une correspondance, les codes postaux^{MO} qui étaient imputés précédemment à une région géographique du Recensement de 2006 sont appariés à une région géographique du Recensement de 2011 au moyen de la correspondance entre les régions géographiques des recensements de 2006 et 2011. Ces appariements sont créés uniquement au niveau des AD du Recensement de 2011.

4^e étape : Géocodage manuel des codes postaux^{MO}

Lorsque le processus automatisé ne permet pas de les coder à un niveau de précision acceptable ou s'il est impossible de les convertir au moyen de la correspondance établie entre les régions géographiques des recensements de 2006 et de 2011, les codes postaux^{MO} doivent être géocodés manuellement.

Dans les régions adressables couvertes par l'Infrastructure des données spatiales (IDS), on tente de relier les codes postaux^{MO} à un ou plusieurs côtés d'îlot. La liste des enregistrements des nouveaux codes postaux^{MO} et des tranches d'adresses de la SCP est appariée aux répertoires des rues de l'IDS à partir de certains éléments communs aux deux fichiers (par exemple, la province, la municipalité, le nom de la rue, le type de rue, l'orientation de la rue et la tranche d'adresses). Une fois l'appariement réalisé, le code postal^{MO} et les codes de la région géographique correspondants sont transférés à la base de données des codes postaux^{MO}.

5^e étape : Vérification par échantillonnage des enregistrements des codes postaux^{MO}

La relation établie entre le code postal^{MO}, les îlots de diffusion et les aires de diffusion est validée par échantillonnage des enregistrements réalisés à partir du géocodage effectué lors des processus décrits ci-dessus. Ces enregistrements sont géocodés manuellement de façon indépendante. Les deux séries de géocodes sont comparées dans le cadre de la vérification.

6^e étape : Attribution d'un indicateur de lien unique (ILU)

Un bon nombre de codes postaux^{MO} comprennent des enregistrements multiples dans le FCCP. Un indicateur de lien unique (ILU) est créé afin de permettre aux utilisateurs d'exploiter plus facilement les codes postaux^{MO} comprenant des enregistrements multiples. L'ILU fournit un enregistrement géographique pour cartographier le point représentatif d'un code postal^{MO}. L'indicateur de lien unique a une valeur de « 1 » afin de repérer le meilleur (ou le seul) lien pour un code postal^{MO} donné. La valeur « 0 » indique un enregistrement supplémentaire.

Soulignons que l'indicateur de lien unique est indiqué tant sur les codes postaux^{MO} actifs que retirés. Lorsqu'ils utiliseront des codes postaux^{MO} actifs et retirés, les utilisateurs verront que plusieurs ILU s'affichent dans le cas d'un code postal^{MO} retiré et réactivé. Toutefois, il n'y aura qu'un seul ILU pour une série d'enregistrements actifs pour un code postal^{MO}.

Lorsque nous attribuons l'ILU, la priorité est accordée aux codes postaux^{MO} correspondant à des adresses civiques ou à des logements (en fonction du CPgenre). La fiabilité du codage de la région géographique (indicateur de qualité) et la précision du géocodage (côté d'îlot, aire de diffusion ou îlot de diffusion), ainsi que la population, sont prises en

compte. Lorsque le code postal^{MO} est apparié à une AD elle-même associée à plusieurs unités comme une circonscription électorale fédérale (CEF), un centre de population (CTRPOP) ou une localité désignée (LD), l'ILU est alors attribué à l'enregistrement qui représente la plus grande population, que ce soit au niveau de la CEF, du CTRPOP ou de la LD.

Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils ont recours à l'ILU, puisque la correspondance obtenue entre le code postal^{MO} et les autres unités géographiques ne sera que partielle.

7^e étape : Associer les niveaux de géographie supérieurs

On désigne les niveaux de géographie supérieurs en fonction de l'identificateur unique du côté d'îlot, d'îlot de diffusion et d'aire de diffusion. Pour obtenir une vue d'ensemble des relations entre les unités géographiques, consulter le tableau de hiérarchie des unités géographiques à l'Annexe B. Lorsqu'une aire de diffusion est associée à plus d'une CEF, CTRPOP ou LD, l'appariement de ce code postal^{MO} à des aires de diffusion fera l'objet de plus d'un enregistrement au FCCP.

Précision de localisation

La précision de localisation représente la précision absolue et relative de la localisation des caractères géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des caractères et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.

Les coordonnées géographiques associées aux codes postaux^{MO} correspondent aux points représentatifs du côté d'îlot, de l'îlot de diffusion, ou de l'aire de diffusion calculés aux fins du recensement. Ainsi, la précision de localisation des codes postaux^{MO} dépend :

- de la précision de l'appariement entre le code postal^{MO} et le côté d'îlot, l'îlot de diffusion ou l'aire de diffusion
- de la précision de localisation des points représentatifs du côté d'îlot, de l'îlot de diffusion et de l'aire de diffusion vis-à-vis les côtés d'îlots, les îlots de diffusion et les aires de diffusion en question.

Le degré de précision des liens contenus dans le FCCP varie en fonction des différentes méthodes utilisées pour obtenir ces liens. Les appariements au niveau du côté d'îlot sont jugés les plus précis étant donné l'utilisation des tranches d'adresses fournies par la SCP pour les localiser. Lorsque l'appariement à un côté d'îlot n'a pas été établi, le code postal^{MO} était apparié à un îlot de diffusion ou une aire de diffusion.

Le tableau 5.1 illustre le plus bas niveau auquel les codes postaux^{MO} associés aux tranches d'adresses (CPgenre 1 et 2) ont été géocodés.

Tableau 5.1 Codes postaux^{MO} géocodés de types CPgenre 1 et 2 – actif en juin 2013

Géocodage des enregistrements	Enregistrements		Codes postaux ^{MO} associés aux enregistrements	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Géocodé au côté d'îlot	1 461 590	85,50	754 398	88,13
Géocodé à l'îlot de diffusion	151 660	8,87	60 886	7,11
Géocodé à l'aire de diffusion	90 367	5,29	36 109	4,22
Géocodé à la subdivision de recensement	5 813	0,34	4 631	0,54
Total	1 709 430	100,00	856 024	100,00

Note : Certains codes postaux^{MO} ont plus d'un point représentatif. Les comptes des codes postaux^{MO} dans ce tableau sont différents de ceux indiqués à la section À propos de ce produit/Comparaison avec d'autres produits/versions, qui comprennent tous les types de codes postaux^{MO}, ainsi que les enregistrements actifs et retirés.

L'indicateur de qualité (IQ) illustre la fiabilité du lien établi entre le code postal^{MO} et la région géographique plus précise pour chaque enregistrement géocodé à l'aide du système automatisé. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'indicateur de qualité, voir la section des Spécifications techniques.

Les coordonnées géographiques comprises dans le FCCP sont tirées de l'Infrastructure des données spatiales (IDS) de Statistique Canada. Les utilisateurs doivent être conscients qu'une précision de localisation absolue ne représente pas une caractéristique recherchée par l'IDS. Par conséquent, ces fichiers et tous les sous-produits dérivés ne sont pas recommandés pour les applications légales ou reliées à l'ingénierie ou pour la répartition des services d'urgence.

Pour plus de renseignements sur la méthode utilisée dans le calcul des points représentatifs des côtés d'îlot, des îlots de diffusion et des aires de diffusion, voir la section des Spécifications techniques.

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque caractère (tels que la population pour un centre de population, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

Le FCCP est un fichier non hiérarchique qui offre les attributs des codes postaux^{MO} et des aires de diffusion et des îlots de diffusion, etc. appariés à ces codes postaux^{MO}. La plupart de ces attributs proviennent de deux sources indépendantes. Quelques attributs ont aussi été créés pour les besoins du FCCP.

Le code géographique, le type et le nom de toutes les régions géographiques normalisées supérieures auxquels un côté d'îlot, un îlot de diffusion ou une aire de diffusion est attribué sont extraits de l'Infrastructure des données spatiales.

Les renseignements relatifs au code postal^{MO} – date de création, date de retrait, type de mode de livraison, genre de code postal^{MO} et nom de la communauté (SCP) – sont tirés de la base de données

des codes postaux^{MO} et des tranches d'adresses de la SCP. Dans certains cas, le genre de code postal^{MO} a été imputé par Statistique Canada (voir la section des Spécifications techniques).

L'indicateur de lien unique (ILU; voir Procédures) et le type de point représentatif sont des attributs créés par Statistique Canada.

Des tests sont exécutés pour s'assurer que certaines relations de données de base sont uniformes à l'ensemble d'enregistrements dans le FCCP.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure de l'appariement des données numériques.

Dans certains cas, surtout dans les régions rurales, la zone de service associée à un code postal^{MO} croise les limites des aires de diffusion. En pareil cas, le même code postal^{MO} peut être répété à deux ou à plusieurs reprises en étant apparié à des renseignements géographiques différents (c'est-à-dire des coordonnées géographiques ou des codes d'aire de diffusion différents). Ces enregistrements multiples reflètent le lien entre le code postal^{MO} et les unités géographiques du recensement. Un code postal^{MO} peut aussi être apparié à plus d'un côté d'îlot ou îlot de diffusion à l'intérieur d'une même aire de diffusion.

À l'inverse, il peut arriver que des codes postaux^{MO} distincts soient associés aux mêmes coordonnées. Cela se produit lorsque plus d'un code postal^{MO} est apparié à la même aire de diffusion. Plus d'un code postal^{MO} peut également être apparié à un seul côté d'îlot ou îlot de diffusion.

Chaque ensemble d'enregistrements actifs associé à un code postal^{MO} comporte un ILU équivalent à « 1 ». Chaque ensemble d'enregistrements retirés associé à un code postal^{MO}, selon une date de retrait donnée, comporte un ILU équivalent à « 1 ».

Uniformité avec d'autres produits

Les données présentées dans le FCCP sont cohérentes avec l'ensemble des produits géographiques reliés au Recensement de 2011, sauf le Fichier des limites des régions de tri d'acheminement du Recensement de 2011 (n° 92-179-X au catalogue), qui représente seulement les régions de tri d'acheminement[®] inscrits par les ménages au Recensement de 2011. Le FCCP comprend l'ensemble des codes postaux^{MO} (à la fois actifs et retirés) et est mis à jour annuellement pour tenir compte des nouveaux codes postaux^{MO}.

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Dans le contexte du FCCP, l'intégralité correspond à la mesure selon laquelle tous les codes postaux^{MO} valides sont intégrés au FCCP et tous les codes des unités géographiques du Recensement de 2011 sont appariés à un code postal^{MO}. La plupart des codes postaux^{MO} valides, en date de juin 2013 selon la SCP, sont appariés à une unité géographique du recensement.

Il y a aussi 3 080 codes postaux^{MO} retirés qui sont inclus dans le FCCP. Les codes postaux^{MO} retirés avant le 1^{er} janvier 2011 sont inclus dans le fichier Retiré 2010 (R2010.txt). Le fichier Retiré 2010 contient 66 102 codes postaux^{MO} retirés.

L'indicateur de qualité (IQ) n'est en ce moment disponible que pour les enregistrements traités au moyen du processus de géocodage automatisé. Lorsque les codes postaux^{MO} étaient géocodés selon les renseignements relatifs à l'adresse, chacun des trois caractères de l'IQ comportait les lettres « A », « B » ou « C », une indication de la fiabilité du géocodage. Lorsqu'il était impossible de déterminer l'IQ, la lettre « N », correspondant à « inconnu », a été utilisée. On attribue un « NNN » aux fins de l'IQ à des enregistrements géocodés à la main ou dont la conversion a été effectuée directement des géocodes du Recensement de 2006.

Tous les efforts ont été déployés pour s'assurer que la valeur installation de livraison (BP) indique si un code postal^{MO} de CPgenre 3 ou 5 a été codé selon une installation postale ou selon un secteur de service desservi par le code postal^{MO}. À l'occasion, un enregistrement de CPgenre 3 ou 5 peut être codé selon une installation postale (désignée par BP = « 1 » dans un enregistrement) et selon un secteur de service (désigné par BP = « 0 » dans un enregistrement). Dans certains cas, y compris lorsque les appariements à une région géographique reposaient directement sur la conversion faite des géocodes du Recensement de 2006, la BP était inconnue (ce qui était indiqué par BP = « 2 »).

Annexe A Glossaire

Aire de diffusion

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

Base nationale de données géographiques

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes d'identification uniques des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un ou plusieurs thèmes particuliers des secteurs géographiques choisis. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).

Centre de population

Un centre de population (CTRPOP) contient une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon les chiffres de population du recensement actuel. Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont classées dans la catégorie des régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent l'ensemble du Canada.

Les centres de population sont classés en trois groupes selon la taille de leur population :

- les petits centres de population, comptent une population de 1 000 à 29 999 habitants
- les moyens centres de population, comptent une population de 30 000 à 99 999 habitants
- les grands centres de population urbains, comptent une population de 100 000 habitants et plus.

La population des centres de population comprend toute la population vivant dans les noyaux, les noyaux secondaires et les banlieues des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que la population vivant dans les centres de population à l'extérieur des RMR et des AR.

Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées lors du Recensement de 2011 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

Classification des secteurs statistiques

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement ou d'une zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM). La classification des ZIM englobe toutes les SDR provinciales et territoriales qui se situent en dehors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La Classification des secteurs statistiques (CSS) est une variante de la Classification géographique type (CGT). Les subdivisions de recensement (SDR) représentent le niveau le plus bas de cette variante. Le niveau suivant comprend les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR) et les zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) individuelles. Le niveau le plus élevé comprend trois catégories qui couvrent l'ensemble de la masse terrestre du Canada :

- les régions métropolitaines de recensement;
- les agglomérations de recensement;
- les zones en dehors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La CSS fournit des numéros d'identification (codes) uniques pour ces régions géographiques hiérarchiques. Elle a été créée aux fins de la publication de statistiques.

Classification géographique type

La Classification géographique type (CGT) 2011 est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour classer les régions géographiques au Canada. Elle est conçue pour classer les renseignements statistiques par régions géographiques. La classification constitue quatre niveaux : Régions géographiques du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement (tel que comtés et municipalités régionales) et les subdivisions de recensement (tel que les municipalités). Les quatre niveaux sont organisés de manière hiérarchique, un code à sept chiffres est utilisé pour montrer cette relation.

Code géographique

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Code postal^{MO}

Le code postal^{MO} est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2011, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2011.

MO : Code postal est une marque officielle de la Société canadiennes des postes.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Division de recensement

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme comté, municipalité régionale de comté et *regional district*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumènes, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer des identificateurs géographiques (codes ou coordonnées x,y) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données à un endroit sur la terre.

Les ménages, les codes postaux^{MO} et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, autrement ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux^{MO} et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

Îlot de diffusion

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites de régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

Infrastructure des données spatiales

L'Infrastructure des données spatiales (IDS) est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB; l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion et des centres de population) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques du Recensement de 2011, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

Localité désignée

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou un centre de population.

Les localités désignées sont créées par les provinces et les territoires, en collaboration avec Statistique Canada afin de fournir des données pour les régions inframunicipales.

Nom de localité

« Nom de localité » renvoie à certains noms de régions géographiques actives ou retirées de même qu'à des noms provenant de la Base de données toponymiques du Canada. Les noms de localité incluent les noms des subdivisions de recensement (municipalités), des localités désignées et des centres de population, ainsi que de certains endroits connus localement.

Noyau, banlieue et région rurale

Les termes « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » pour le Recensement de 2011. Ces termes font une distinction entre les centres de population (CTRPOP) et régions rurales (RR) à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR).

Une RMR ou une AR peut avoir deux types de noyaux : le noyau et le noyau secondaire. Le **noyau** est le centre de population dont la population est la plus élevée et autour duquel une RMR ou une AR est délimitée. Le noyau doit avoir une population (selon le dernier recensement) d'au moins 50 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une RMR et d'au moins 10 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une AR.

Le **noyau secondaire** est un centre de population à l'intérieur d'une RMR ayant au moins 10 000 habitants et était le noyau d'une AR qui a été fusionné à une RMR adjacente.

Le terme « **banlieue** » inclut tous les centres de population à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ont moins de 10 000 habitants et qui ne sont pas adjacents au noyau ou au noyau secondaire.

Tous les territoires à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas classifiés en tant que noyau ou banlieue sont classifiés « région rurale ».

Point représentatif

Un point représentatif est un point de coordonnées qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, ainsi que pour des régions géographiques sélectionnées - province/territoire (PR), circonscription électorale fédérale (CEF), région économique (RE), division de recensement (DR), région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement (RMR/AR), subdivision de recensement (SDR), centre de population (CTRPOP), localité désignée (LD), secteur de recensement (SR), aire de diffusion (AD) et îlot de diffusion (ID).

Les ménages, les codes postaux^{MO} et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, autrement ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certains cas, les codes postaux^{MO} et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement (SDR) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD.

Projection cartographique

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et 3 territoires.

Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Région économique

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Région géographique du Canada

Les régions géographiques du Canada sont des regroupements de provinces et territoires établis pour les besoins de présentation des statistiques. Les six régions géographiques du Canada sont : Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique et Territoires.

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

Si la population du noyau d'une AR diminue et devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si sa population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau devient inférieure à 50 000 habitants. Les petits centres de population avec une population inférieure à 10 000 habitants sont appelés banlieue. Alors que toutes les régions à l'intérieur des RMR et des AR qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Lorsque l'AR a un noyau comptant au moins 50 000 habitants, il est subdivisé en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement sont maintenus pour l'AR même si la population du noyau diminue par la suite à moins de 50 000. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Région rurale

Les régions rurales (RR) comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des centres de population (CTRPOP). Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les régions rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Secteur de recensement

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement une population de 2 500 à 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été subdivisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Subdivision de recensement

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

Subdivision de recensement unifiée

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement à forte densité de population (villes, villages, etc.) qui sont groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties terrestres des régions géographiques normalisées. Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Système de coordonnées

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) utilisant des unités de mesure angulaires comme les degrés, les minutes et les secondes ou planes (conique conforme de Lambert) utilisant des unités linéaires comme les mètres.

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de la projection conique conforme de Lambert.

Système de référence géodésique

Un système de référence géodésique qui inclut un ellipsoïde et une origine à partir desquels on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre. Un système de référence géodésique pourrait souvent être associé à un ellipsoïde particulier (modèle de référence mathématique de la terre).

Zones d'influence métropolitaine de recensement

Le concept de zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement (SDR) situées à l'extérieur des RMR et des AR à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou aucune) que les RMR ou les AR exercent sur elles. Une catégorie distincte est attribuée aux SDR situées dans les territoires, mais à l'extérieur des AR.

Les subdivisions de recensement situées à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des catégories de ZIM en fonction du pourcentage de sa population active occupée qui se déplace pour se rendre au travail dans le(s) noyau(x) des RMR ou AR. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR qui changent de catégorie de « forte » à « aucune » influence à mesure que la distance qui les sépare des RMR et des AR augmente. Puisque plusieurs SDR dans les territoires sont vastes et que leur population est dispersée, le navettage de la population active occupée est instable. C'est la raison pour laquelle une catégorie distincte non basée sur les déplacements est attribuée aux SDR qui sont à l'extérieur des AR dans les territoires.

Annexe C Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011

Tableau C.1 Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011

Unité géographique	Canada 2006	Canada 2011	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	308	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	0	0	0
Division de recensement	288	293	11	3	18	15	98	49	23	18	19	29	1	6	3
Subdivision de recensement unifiée	2 341	2 338	89	68	43	151	1 005	316	126	300	77	153	1	6	3
Subdivision de recensement (SDR)	5 418	5 253	376	113	99	273	1 285	574	287	959	435	743	37	41	31
SDR dissolutions (Du 2 janvier 2006 au 1 ^{er} janvier 2011)	221	...	3	0	1	6	13	13	13	26	19	126	0	1	0
SDR constitutions (Du 2 janvier 2006 au 1 ^{er} janvier 2011)	...	56	2	0	0	3	4	2	3	1	1	33	2	5	0
Localité désignée	1 289	1 507	183	0	65	167	106	114	97	194	261	319	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	33	33	1	0	1	2	6 ¹	15 ¹	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement (AR)	111	114	3	2	4	5 ¹	25 ¹	28 ¹	4	7 ¹	16 ¹	21	1	1	0
AR avec secteurs de recensement	15	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
AR sans secteurs de recensement	96	99	3	2	4	4 ¹	22 ¹	24 ¹	4	7 ¹	13 ¹	17	1	1	0
Secteur de recensement	5 076	5 452	47	0	93	102	1 371	2 273	173	109	573	711	0	0	0
Petit centre de population (de 1 000 à 29 999 habitants)	811	857	29	6	35	30 ¹	224 ¹	237 ¹	42 ¹	59 ¹	101 ¹	87	1	3	7
Moyen centre de population (de 30 000 à 99 999 habitants)	54	54	0	1	1	2	13	19	1	2	6	9	0	0	0
Grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus)	29	31	1	0	1	1	6 ¹	14 ¹	1	2	2	4	0	0	0
Nom de localité	21 411	35 033	1 836	709	3 138	2 679	6 985	8 091	1 839	2 687	3 117	3 528	195	153	76
Aire de diffusion	54 626	56 204	1 071	293	1 645	1 454	13 622	19 964	2 179	2 467	5 711	7 582	68	98	50
Îlot de diffusion	478 831	493 345	8 732	3 573	15 842	15 415	109 455	132 777	30 471	51 610	66 332	55 529	1 359	1 492	758
Côté d'îlot	3 739 041	3 947 786	81 868	27 050	155 484	135 411	842 992	1 003 813	201 005	362 238	525 180	577 975	13 036	15 612	6 122
Région de tri d'acheminement [®]	1 625	1 638	35	7	77	111	418	526	64	48	153	190	3	3	3
Code postal ^{MO}	805 640	834 056	10 878	3 316	27 852	58 617	212 162	276 844	24 568	21 923	80 948	115 435	968	516	29

... n'ayant pas lieu de figurer

© Ces données comprennent l'information copiée avec la permission de la Société canadienne des postes.

1. Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les grands centres de population urbains et les petits centres de population qui chevauchent la limite entre deux provinces sont comptés dans chacune d'elles. Par conséquent, les totaux de ces derniers ne correspondent pas aux totaux nationaux.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011; Société canadienne des postes, mai 2011.

Annexe D Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011

Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011

Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		5 253	376	113	99	273	1 285	574	287	959	435	743	37	41	31
C	Cité / City	6	4	...	2
CC	Chartered community	3	3	...
CG	Community government	4	4	...
CN	Colonie de la couronne / Crown colony	1	1
COM	Community	33	...	33
CT	Canton (municipalité de)	45	45
CU	Cantons unis (municipalité de)	2	2
CV	Ville / City	2	2
CY	City	149	3	2	...	4	...	46	9	16	17	49	1	1	1
DM	District municipality	52	52
HAM	Hamlet	36	2	10	24
ID	Improvement district	7	7
IGD	Indian government district	2	2
IM	Island municipality	1	1
IRI	Réserve indienne / Indian reserve	961	3	4	25	18	27	139	75	168	81	419	...	2	...
LGD	Local government district	2	2
LOT	Township and royalty	67	...	67
M	Municipalité / Municipality	3	3
MD	Municipal district	76	12	64
MÉ	Municipalité	619	619
MU	Municipality	54	54
NH	Northern hamlet	11	11
NL	Nisga'a land	1	1
NO	Non organisé / Unorganized	137	96	16	10	2	4	6	3
NV	Northern village	11	11
P	Paroisse (municipalité de) / Parish	150	150
PE	Paroisse (municipalité de)	179	179

Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011 (suite)

Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
RCR	Communauté rurale / Rural community	4	4
RDA	Regional district electoral area	158	158
RG	Region	1	1
RGM	Regional municipality	4	3	1
RM	Rural municipality	413	117	296
RV	Resort village	40	40
S-É	Établissement indien / Indian settlement	28	6	5	4	1	4	3	5
SA	Special area	3	3
SC	Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	28	28
SÉ	Établissement / Settlement	13	13
SET	Settlement	13	10	3
SG	Autonomie gouvernementale / Self-government	4	4
SM	Specialized municipality	5	5
SNO	Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	92	92
SV	Summer village	51	51
T	Town	743	277	7	31	13	...	88	51	147	108	14	3	4	...
TC	Terres réservées aux Cris	8	8
TI	Terre inuite	12	12
TK	Terres réservées aux Naskapis	1	1
TL	Teslin land	1	1
TP	Township	207	207
TV	Ville / Town	15	14	...	1
V	Ville	222	222
VC	Village cri	8	8
VK	Village naskapi	1	1
VL	Village	550	66	45	11	19	266	95	43	4	1	...
VN	Village nordique	14	14

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011.